



COMMUNIQUE RELATIF A L'OPERATION DE LIBERATION DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE ABIDJAN - GRAND-BASSAM

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier informe les usagers de la route et l'ensemble des Populations qu'il procédera à la libération des emprises de l'Autoroute Abidjan - Grand-Bassam à **compter du mardi 26 janvier 2021 et ce, sur un (01) mois**, conformément au décret n° 2014-29 du 22 janvier 2014 portant Déclaration d'Utilité Publique de l'Autoroute Abidjan-Grand-Bassam qui fixe **cette emprise à 100 mètres de part et d'autre de ses abords**.

Cette opération qui se déroulera avec l'appui des municipalités de Grand-Bassam et de Port-Bouët, vise à sécuriser les emprises routières afin d'éliminer les risques d'accident de la route et autres types de désagréments constatés sur l'utilisateur.

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier veut compter sur la compréhension et l'adhésion de tous pour garantir le succès de cette opération.

COULIBALY Fabrice

DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT